

La magie de la retraite :

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Les réponses à vos questions sur la retraite peuvent sembler faciles à trouver parmi les centaines de sites Web qui vous présentent la solution miracle. Toutefois, la situation est plus complexe quand il s'agit de calculer avec exactitude combien d'argent il faut prévoir pour une retraite de 10, 20 ou même 40 ans.

LA SOLUTION

La meilleure façon de commencer est d'établir un objectif de revenu de retraite. En sachant quel revenu prévoir pour votre retraite, vous serez en mesure de concevoir un plan d'épargne.

Voici quelques facteurs à considérer :

- Objectifs de retraite – Les objectifs influencent grandement vos habitudes de dépenses. Ils déterminent votre plan d'épargne pendant votre vie active. Que prévoyez-vous faire pendant votre retraite?
- Avez-vous l'intention de voyager plus souvent?
- Voulez-vous prendre votre retraite tôt (entre 55 et 64 ans)?
- Planifiez-vous cesser de travailler après 65 ans?
- Désirez-vous laisser un héritage à votre famille?
- Planifiez-vous vendre votre résidence familiale?

1. Comparaison entre les habitudes de dépenses actuelles et celles prévues à la retraite

Votre situation et vos obligations financières changeront probablement quand vous serez à la retraite.

De manière générale, selon les experts financiers, vous aurez besoin d'environ 70 % du revenu annuel (avant impôts) que vous avez touché pendant vos cinq à dix dernières années de travail pour maintenir le même rythme de vie durant votre retraite.

Toutefois, ce pourcentage varie grandement d'une personne à l'autre, en fonction des objectifs et des attitudes face à l'argent. Certains vivront

À savoir

Comment votre âge influencera la prestation mensuelle du RPC :

Au titre du RPC, la date normale de la retraite survient le mois suivant votre 65^e anniversaire de naissance, mais vous pouvez recevoir une pension réduite dès 60 ans ou recevoir une pension augmentée après 65 ans.

Le montant de votre pension de retraite dépend du montant des cotisations que vous avez versées au RPC, du nombre d'années pendant lesquelles vous avez cotisé et de votre âge au moment de demander votre pension. En 2014, si vous commencez à recevoir votre pension avant 65 ans, elle sera réduite de 33,6 % à l'âge de 60 ans. Si vous commencez à la recevoir après 65 ans, vos versements augmenteront, jusqu'à 42 % à l'âge de 70 ans.

confortablement avec 50 à 60 % de leur salaire, alors que d'autres auront besoin de 80 à 100 % de leur revenu pour être à l'aise.

2. Inflation

L'impact de l'inflation d'une année à l'autre est peut-être négligeable, mais son effet à long terme est indéniable. Le taux d'inflation moyen à long terme au Canada est de 2,5 à 3,5 %. Vous devez en tenir compte au moment de déterminer vos objectifs d'épargne et le rendement de vos placements.

3. Date de la retraite et espérance de vie

Il est primordial de choisir le meilleur moment pour partir à la retraite. Si vous désirez prendre votre retraite à 55 ans

et prévoyez vivre jusqu'à 90 ans, votre épargne-retraite devra s'étendre sur au moins 35 ans, comparativement à 20 ans si vous prenez votre retraite à 70 ans. Voici des éléments à considérer en vue de la retraite :

- Objectifs de retraite et style de vie
- Épargne-retraite totale
- Antécédents médicaux
- Régime de retraite du conjoint
- Obligations financières et frais de subsistance
- Revenu provenant des programmes gouvernementaux, comme le Régime de pensions du Canada et la Sécurité de la vieillesse
- Niveau d'endettement

4. Programmes gouvernementaux

Le Régime de pensions du Canada (RPC) ou le Régime de rentes du Québec (RRQ), et la Sécurité de la vieillesse (SV) sont au coeur du système public de retraite au Canada. Ces programmes procurent un revenu de retraite modeste, en général pour compléter le régime de retraite offert par votre employeur et votre propre épargne personnelle.

Selon une étude récente effectuée par une importante institution financière canadienne, 89 % des répondants prévoient compter sur le RPC ou le RRQ comme revenu de retraite. De plus, 31 % des gens dépendront « fortement » du RPC et du RRQ, même si les prestations moyennes du RPC sont inférieures à 600 \$ par mois (imposable). L'étude précise également à partir de quelles sources les Canadiens prévoient financer leur retraite :

Changement d'option de placement

CUMIS surveille de près les options de placement des régimes offerts par votre employeur. Par conséquent, nous avons apporté certains changements importants en juin 2014.

Nous avons fermé sept fonds et les avons retirés de notre portefeuille de placements. Ces fonds ne sont plus offerts parce que leur rendement à long terme ne répondait pas à nos attentes ou parce que très peu d'actifs y avaient été investis bien qu'ils figuraient au portefeuille de CUMIS depuis plusieurs années.

En avril 2014, nous avons envoyé un avis par la poste à tous les participants touchés par ce changement. La lettre indiquait que vous aviez jusqu'au 16 juin 2014 pour retirer vos actifs des fonds concernés, autrement ils seront automatiquement transférés dans le fonds par défaut.

Il est important de réviser les options de placement qui vous sont offertes au moyen de votre compte personnel en ligne de CUMIS. Notre site sécurisé vous permet d'accéder à votre compte en tout temps. Il vous suffit de visiter la page www.cumis.com, puis de cliquer au bas de la page sur Ouverture de session pour les participants et le promoteur du régime. Assurez-vous d'avoir en main votre numéro de compte et votre mot de passe. Si vous avez oublié votre numéro de compte ou votre mot de passe, communiquez avec les Services de retraite au 1-800-263-9120 entre 8 h et 20 h, ou envoyez un courriel à rps@cumis.com.



86 % ÉPARGNE PERSONNELLE,
COMME LE REER ET LE CELI



40 % HÉRITAGE



59 % EMPLOI À TEMPS PARTIEL



34 % LOTERIE (14 % ayant affirmé
espérer fortement gagner)



49 % VENTE DE LA MAISON
OU D'UNE PROPRIÉTÉ



28 % SOUTIEN DE LA FAMILLE
OU DES ENFANTS

Les Services de retraite CUMIS seront heureux de recevoir vos commentaires et de répondre à vos questions.

N'hésitez pas à nous appeler ou à nous écrire au :

Tél. : **905.632.1221** Sans frais : **1.800.263.9120** Téléc. : **905.631.4887**

Courriel : rps@cumis.com

C.P. 5065, 151 North Service Road, Burlington ON L7R 4C2

CUMIS

Le bulletin InfoRETRAITE est publié à titre informatif seulement et ne vise en aucun cas à fournir des conseils personnalisés ou des recommandations. Sauf erreur ou omission. CUMIS^{MD} est une marque déposée de CUMIS Insurance Society, Inc., utilisée sous licence.